Depuis 1999
TRILLYS.NET COMMUNICATIONS
100 % canadien
http://trillys.net | info@trillys.net | (705) 675-1594 ou 613-216-6134 | SKYPE: trillys.info | twitter.com/trillys
Bulletin mensuel d'informations

Volume 12 N°5 mai 2011

« Conseil du mois »

Trillys Communications vous propose deux programmes de statistiques de fréquentation, soit Webalizer et Awstats. Ces programmes vous permettent de voir le nombre de visiteurs que votre site web reçoit à chaque jour/semaine/mois/année, ainsi que leur fureteur web, système d'exploitation, et bien plus.

Nos services

Hébergement serveur Cpanel

Hébergement serveur dédié.

Réservation de nom de domaine.

Solutions de gestion de contenu sur mesure

Solutions Intranet

Filtre courriel : Barracuda

Nos partenaires média

Partenaires

Collège Boréal

CAISSES POPULAIRES de l'Ontario
membres de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario limitée

Visitez le réseau d'information de l'Ontario français

francoService.info

Pourquoi choisir un serveur cPanel ?

L'hébergement chez nous facilite la gestion quotidienne de votre site web avec sa version facile d'utilisation, personnalisée, sans indisponibilité, et améliorée, du réputé panneau de contrôle cPanel.

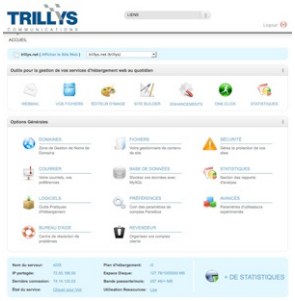

Panelbox vous permet de contrôler tous les aspects de votre expérience d'hébergement. Essayez-le : http://demo.panelboxmanager.com/cpanel/
Nom d'utilisateur: demopan Mot de passe: demo1234

La fonction Web Disk vous permet de glisser et déposer des fichiers de votre ordinateur à votre compte d'hébergement en un clin d'oeil. Une fois que votre Web Disk est configuré, vous pouvez naviguer parmi les fichiers comme s'ils étaient partie prenante de votre ordinateur de bureau

Un fraudeur de nom de domaine condamné en 2004 est toujours actif en 2011

Si vous possédez un nom de domaine de type .COM, .NET, .ORG, .BIZ ou .INFO et qu'il expirait récemment, il est possible que vous ayez reçu par la poste un document venant de Domain Registry of Canada (ou Domain Regitry of America ou Domain Registry of Europe), vous invitant à renouveler votre nom de domaine.

Si vous avez reçu ce document, il est important que vous sachiez qu'il s'agit d'une fraude, tel que mentionné dans un article sur le site du bureau de la concurrence, dont voici un extrait:

"Les documents étaient conçus de façon à tromper les destinataires en leur donnant faussement l'impression qu'ils étaient déjà clients du service d'enregistrement de nom de domaine d'Internet Registry. Les documents donnaient également l'impression qu'il s'agissait de factures postées au nom d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Canada responsable de l'enregistrement des noms de domaine dans Internet."

Le directeur de l'entreprise, M. Daniel Klemann, a donc été condamné à payer une amende de 40 000 dollars et a été l'objet d'une ordonnance d'interdiction.

Pour les cinq prochaines années, M. Klemann et 1480455 Ontario Incorporated, n'ont pas le droit de se livrer ou de participer à des activités liées à la communication d'indications en vue d'offrir des services.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article publié par le bureau de la concurrence, en vous rendant à l'adresse que voici:

http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/00262.html